BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2015 modifié portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France

NOR: INTV1727977A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création d'un comité technique spécial (CTS) de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 modifié portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France ;

Considérant le mouvement d'un représentant du personnel,

Arrête:

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé est ainsi modifié :

Est nommée sur désignation des Fédérations FO de syndicats du ministère de l'intérieur :

Mme CELESTE Marlène, en qualité de représentant suppléant, en remplacement de Mme LAFFAITEUR Marilyn.

Article 2

Le directeur général des étrangers en France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le directeur général des étrangers en France, P.-A. MOLINA